



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 43893

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les recommandations du rapport de son collègue député, Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, afin d'adapter notre dispositif existant, il est conseillé de permettre à l'ENSM de réussir sa rénovation. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à cette proposition.

Texte de la réponse

Le tout récent projet d'établissement de l'école nationale supérieure maritime (ENSM) vient amplifier la modernisation de l'ENSM enclenchée depuis plusieurs années. Elle doit rester garante du haut niveau d'exigences de formation pour les marins, qui est son cœur de métier. Les propositions évoquées par le député vont dans le sens de ce projet qui sera fondateur pour l'économie maritime, plus qu'un seul projet d'enseignement. L'évolution récente de la formation de navigant, en formation supérieure monovalente courte et polyvalente avec titre d'ingénieur, doit être le fer de lance à l'international de son expertise en formation maritime supérieure. Il s'agit, à l'instar des grandes écoles d'ingénieurs françaises, d'offrir les meilleurs cursus, d'accueillir les meilleurs étudiants français et étrangers se destinant aux métiers de la mer, tout en accompagnant les écoles de formation de navigants d'autres pays. La formation supérieure d'un officier de la Marine marchande ou d'un ingénieur dans le domaine maritime ou para-maritime doit lui permettre d'accompagner les futurs développements économiques et techniques du monde industriel. L'ambition de l'ENSM est de mettre à disposition des jeunes se destinant à ces métiers, et à leurs futurs employeurs, une structure de formation supérieure disposant des meilleurs équipements, appréciée à l'international et par la profession, offrant un ensemble de formations de haut niveau. Ceci est rendu possible, notamment grâce à des équipes pédagogiques scientifiquement reconnues, mobiles, bénéficiant de l'accès à la recherche et aux partenariats internationaux, avec les établissements similaires installés principalement sur le continent européen et nord-américain. Cette spécificité et la pluridisciplinarité de la mer permettent à l'ENSM de se repositionner dans les objectifs plus larges définis par son décret de création. L'objectif de l'École doit être de former des marins et des cadres à l'interface des activités maritimes et terrestres. Ce cœur de métier doit s'afficher plus clairement qu'aujourd'hui, par la mise en place de formations supérieures et post-supérieures correspondant aux besoins de l'industrie et des activités maritimes connexes, par le développement de pôles de compétence et de recherche spécifiques à ces besoins. L'ENSM a pour ambition de mettre en place un système de formation initiale et continue visant aussi bien à poursuivre la formation de navigants polyvalents de haut niveau, qu'à spécialiser les métiers maritimes et à « maritimer » certains métiers terrestres dans le cadre du développement des énergies marines renouvelables et de l'économie maritime.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43893

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12301

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2182